

assure une représentation thématique et géographique complète et qui établit un vaste cadre de planification.

La Loi sur les lieux et monuments historiques prévoit la création d'une Commission composée de 17 membres: deux représentants du Québec, deux de l'Ontario et un de chacune des huit autres provinces et des deux territoires nommés par le gouverneur en conseil, l'archiviste fédéral, un représentant des Musées nationaux du Canada et un représentant du ministère des Affaires indiennes et du Nord à titre de membres d'office. Les membres sont généralement des historiens renommés. La Commission peut recommander que des lieux, bâtiments ou autres structures ayant une importance nationale soient aménagés comme parcs ou lieux historiques nationaux ou que l'on installe des plaques commémoratives ou des monuments. Les suggestions concernant l'établissement de parcs ou de lieux historiques proviennent de sources diverses: le public en général, les députés, les sociétés historiques et autres groupements, les fonctionnaires et les membres de la Commission eux-mêmes. Avant qu'une suggestion soit étudiée, le personnel de recherche de la Direction des lieux et parcs historiques nationaux prépare une documentation. La Commission détermine ensuite l'importance du lieu et communique sa recommandation au ministre. Si le ministre l'approuve, on élabore les plans.

La Direction des lieux et parcs historiques nationaux a participé à la création de 80 parcs et hauts lieux historiques nationaux, dont plus de 53 sont actuellement ouverts au public, et à la commémoration au moyen de plaques de plus de 700 personnes et événements d'une importance nationale (par opposition à locale ou régionale). On négocie avec les provinces l'acquisition d'autres lieux. Le ministère a conclu 40 accords à frais partagés avec des autorités provinciales et municipales et avec des sociétés constituées sans but lucratif en vue de l'acquisition et de la restauration de bâtiments et de structures ayant une importance historique ou architecturale, étant entendu que l'autre partie paiera le reste du coût d'acquisition et de restauration et entretiendra les bâtiments à perpétuité. Un certain nombre de monuments sont entretenus par la Direction des lieux et parcs historiques nationaux.

Du 1^{er} avril 1976 au 31 mars 1977, on a enregistré 4,5 millions de visites aux parcs et lieux historiques nationaux du Canada. On peut obtenir des renseignements détaillés au sujet de la localisation et des caractéristiques des parcs et lieux historiques nationaux en s'adressant à Parcs Canada.

L'Inventaire des bâtiments historiques du Canada, entrepris en 1970, est un programme sur ordinateur qui permet de relever, d'analyser et de classer les vieux bâtiments. On a inventorié les extérieurs de plus de 165,000 bâtiments, qui ont presque tous été catalogués, et les intérieurs d'environ 1,800 d'entre eux.

Héritage Canada est une société indépendante chargée de la conservation des bâtiments, des lieux et des régions naturelles et pittoresques. En 1972, elle a reçu du gouvernement fédéral une dotation en capital initiale de \$12 millions, dont elle pourra utiliser les intérêts pour poursuivre sa tâche. Elle sollicite l'appui du public ainsi que de fondations et de sociétés.

Parcs nationaux. D'une superficie globale de plus de 129 499 kilomètres carrés, le réseau des parcs nationaux du Canada est le plus vaste au monde et celui qui prend de l'expansion le plus rapidement. Il est le fruit d'initiatives fédérales, mises en œuvre en collaboration avec les administrations provinciales et territoriales, en vue de conserver dans leur état naturel, et pour l'agrément du public, des régions qui présentent un intérêt du point de vue panoramique et biologique.

En 1885, le gouvernement canadien réservait au domaine public les sources chaudes d'eau minérale du mont Sulphur, où se trouve maintenant le parc national de Banff. Deux ans plus tard, cette réserve de 26 km² était portée à 673 km² et devenait le parc des montagnes Rocheuses, premier parc fédéral du Canada. Deux réserves de terres dans le sud de la Colombie-Britannique, Yoho et Glacier, étaient établies par le gouvernement fédéral en 1886; celui-ci créait une autre réserve de 140 km² dans la région des lacs Waterton (sud de l'Alberta) en 1895, et une de 12 950 km² dans le voisinage de Jasper (Alb.) en 1907. Ces quatre réserves, situées dans les chaînes